



Droit de visite pour mon fils né en france !

Par **pepsi15**, le **23/04/2008** à **16:34**

salut ! pere d'un enfant français et victime d'un arrêté ministerielle (1997) je souhaite rejoindre mon fils légitime né a epinal voge le 22/08/1994 residant en france pour (visites) je veux savoir la procedure à suivre pour le rejoindre legalement depuis mon lieux de residence actuellement en algerie Et merci pour une suite à ce sujet c'est un peu urgent ! kamal

Par **aurelie28**, le **08/01/2009** à **20:31**

salut j'ai le meme probleme sauf moi je suis la mere d'une petite soukaina et que son pere c fait expulser il y a 2 ans .rnSi tu est encore avec la mere il faut quel aye au tribunale pour demander une autorité parentale conjointe avec droit d'hebergement libre ,mais quel prene un bon avocat ,est quel se face pas avoir comme moi car le magistra ma bloquer ma fille elle na pas le droit de quitter le territoire français sans l'accord des deux parents apres c galere pour quelle aye te voir en algerie.rnSinon si tu n'est pas marier il faut te marier et quel trouve une embauche.rnEst meme avec sa sa fait deux en qu'on se bas moi et le pere de ma fille pour qu'il rentre.rnecrie a ton fils et appelle le tous les jours envoie lui des cadeaux pour que le juge voie que tu t'en occupe rnbien courage si tu veux bien moi au courant aurelie28